## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

## Séance du 22 juin 2010

## à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

<u>Membres excusés représentés</u> : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par M. GOUDEAU), Mme ROLLIN (représentée par Mme TOLLOT).

Membres excusés : (3) M. BERTHIER, Mme METGE, Mme LECOMTE LE GRAND

Membre absent: (1) M. EL HASSOUNI.

Date de convocation : 15 juin 2010

Délibération n°: 39-2010

Objet : Entretien du linge plat et entretien des logements des résidents des Tulipes

La fermeture administrative de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA) Les Tulipes au 1<sup>er</sup> juillet 2010, entraîne la résiliation de fait du contrat de séjour des résidents s'y trouvant. Il convient d'assurer le maintien des prestations existantes pendant la période transitoire allant de la fermeture administrative de la structure au départ des derniers résidents.

Concernant l'entretien du linge plat, les résidents pourront avoir recours au Service de l'Entretien du Linge du CCAS, basé à la résidence Les Marguerites.

Ce service est assuré à titre gratuit.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS valident :

- le recours au Service de l'Entretien du Linge du CCAS,
- l'entretien du logement des résidents par un agent du CCAS ou de la Ville,
- le maintien de l'accès au lave-linge ménager mis à la disposition des résidents dans l'établissement.

à titre gratuit et ce, pendant la période transitoire allant de la fermeture administrative au départ des derniers résidents.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

<u>Destinataires</u>: Préfecture : 1 Registre : 1

Registre: 1 Finances: 1 DRPA: 1

Receveur Municipal: 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

30 168 2010



Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM